



Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne : Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle : un programme de coopération européenne en matière scolaire¹

*adoptée par le Bureau exécutif du CSEE
lors de sa réunion des 11-12 novembre 2008*

**President
Président**
Ronnie Smith

**Vice-Presidents
Vice-Présidents**
Paul Bennett
Odile Cordelier
Kounka Damianova
Jörgen Lindholm
Ulrich Thöne

**General Secretary
Secrétaire Général**
Martin Rømer

**Treasurer
Trésorier**
Walter Dresscher

La réponse du CSEE se fonde sur la précédente déclaration en réaction à la consultation menée par la Commission européenne sur les écoles du XXI^e siècle.² Cette précédente déclaration présentait déjà les questions les plus importantes qui, de l'avis du CSEE, sont essentielles pour permettre aux écoles de répondre aux nombreux défis auxquels elles sont confrontées aujourd'hui. Cependant, le CSEE, prenant la Communication comme point de départ de ses réflexions, souhaite aborder encore un certain nombre d'aspects.

Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 110 syndicats d'enseignants des Etats membres de l'UE et des pays membres de l'AELE, et plus de 5,5 millions d'enseignants de tous les niveaux du secteur de l'éducation. En sa qualité de partenaire social européen de l'éducation au niveau de l'UE, le CSEE est membre du GCEF.

En premier lieu, le CSEE se réjouit de l'initiative prise par la Commission, de lancer un processus de coopération à l'échelle de l'Europe entre les Etats membres afin de renforcer les différents systèmes scolaires, s'agissant de l'éducation scolaire.

Ensuite, le CSEE est d'avis que le fait de considérer l'éducation scolaire comme une priorité essentielle pour le prochain cycle de la stratégie de Lisbonne constitue un message positif. Néanmoins, le CSEE souligne que l'éducation doit être utilisée en soutien au développement des connaissances, des savoir-faire, des aptitudes de chacun, ainsi que de ses compétences sociales, civiques et culturelles. Au moment de discuter les stratégies à mettre en œuvre dans les programmes scolaires, l'accent doit être placé sur la création de compétences pour la vie au sens large du terme, et donc pas uniquement sur les compétences immédiates en rapport avec le marché de l'emploi. L'éducation doit être considérée dans une large perspective, et pas seulement sous l'angle de l'économie et de l'emploi.

Education de la petite enfance

Le CSEE soutient le fait que la Commission européenne accorde de l'importance à l'accès généralisé à une éducation de la petite enfance de très haute qualité afin d'atteindre les objectifs de Lisbonne selon le principe que l'éducation de la petite enfance doit intégrer à la fois l'apprentissage et la prise en charge. Cependant, le CSEE préconise que le terme d'éducation de la petite enfance soit maintenu dans le texte, tandis que le terme d'éducation préscolaire soit exclu de la Communication. En effet, les Etats membres ne disposent pas tous d'un système d'éducation préscolaire.

¹ Le terme « écoles » se réfère aux établissements d'enseignement pré-primaire, secondaire inférieur et secondaire supérieur ainsi qu'aux établissements d'enseignement et de formation professionnels et aux établissements d'enseignement préscolaire.

² Adoptée par le Bureau exécutif du CSEE lors de sa réunion des 28 et 29 novembre 2007

Compétences

Le CSEE estime judicieux que la Commission européenne mette l'accent sur l'utilisation du Cadre européen des *Compétences clés* dans les écoles et dans le secteur de la formation professionnelle. Cependant, des méthodes d'apprentissage individuelles sont importantes mais doivent être équilibrées avec des apprentissages axés sur des matières et avec un ensemble de mesures assurant la promotion des compétences personnelles et sociales.

Le CSEE soutient la Commission lorsqu'elle met l'accent sur l'évaluation des résultats de l'apprentissage considérée comme un moyen d'aider les élèves à améliorer leurs compétences, et pas uniquement comme un instrument permettant d'établir un classement, et à l'instar de la Commission il considère qu'il faut à cet effet utiliser plus largement les évaluations formatives de l'apprentissage.

Le CSEE accueille favorablement la proposition de la Commission d'axer à l'avenir la coopération sur l'élaboration de plans d'action portant sur la manière de relever le niveau de compétence à lire, écrire et calculer, sur le renforcement des compétences transversales tout autant que des compétences propres à une matière et sur l'adoption d'approches globales du développement des compétences. Tout comme la Commission, le CSEE souligne que le concept d'apprendre à apprendre est particulièrement important à cet égard.

Formation des enseignants au niveau master

A de nombreuses reprises, la Commission a désigné la qualité des enseignants comme étant le facteur intra-scolaire le plus important expliquant le niveau de performance des étudiants.³ La qualité de l'enseignant est indiscutablement un élément essentiel de l'amélioration des normes de l'éducation et des résultats envisagés de manière générale. En conséquence, le CSEE soutient la nécessité de fournir aux enseignants une formation de haute qualité et de leur assurer également un développement professionnel continu tout au long de leur carrière. Le CSEE souligne qu'afin d'améliorer la qualité de la formation des enseignants, celle-ci devrait être donnée au niveau master. Les enseignants doivent être bien éduqués et équipés. Des études de haut niveau devraient intégrer les connaissances et les savoir-faire dans la théorie et dans la pratique. Ainsi, les enseignants seront en mesure de gérer la complexité des exigences actuelles et futures, et d'y faire face. Ces exigences comprennent des compétences fondées sur la recherche dans un domaine de connaissances spécifiques, des compétences pédagogiques de pointe, la pratique réflexive et la capacité à adapter l'enseignement aux besoins de chaque individu ainsi qu'aux besoins de groupes d'apprenants – de plus en plus hétérogènes – envisagés dans leur ensemble.⁴ Ces exigences sont également formulées dans la Communication.⁵

Ainsi qu'il en est fait mention par la Commission, l'attrait de la profession enseignante est une question qui doit être prise en compte immédiatement. De nombreuses raisons expliquent les difficultés rencontrées pour attirer des candidats qualifiés : bas salaires, faible statut, mauvaise réputation/publicité, possibilités de carrière limitées, mauvaises conditions de travail et d'emploi et chômage pour certaines matières. Rendre la profession enseignante plus attrayante ne doit pas s'envisager uniquement par le biais de systèmes de

³ Communication de la Commission européenne: Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle, p. 11 de la Communication de la Commission européenne : Améliorer la qualité de la formation des enseignants, p. 3 Conseil de l'Éducation (2001): L'objectif concret des systèmes d'éducation et de formation, pp 8-9

⁴ Déclaration du CSEE sur les priorités d'un nouveau cadre stratégique pour la coopération en matière d'éducation et de formation au-delà de 2010, p. 3 Déclaration du CSEE en réponse à la Consultation de la Commission européenne sur les écoles du XXI^e siècle, p. 12.

⁵ Communication de la Commission européenne : Améliorer les compétences pour le XXI^e siècle, p.

recrutement effectif. Il faut absolument que la Commission invite instamment les Etats membres à consentir des efforts pour relever le statut des enseignants, en particulier par le biais des mesures suivantes :

- prôner la formation initiale des enseignants au niveau master et offrir de bonnes possibilités de développement professionnel ;
- veiller à offrir des conditions de travail appropriées et des salaires élevés pour les enseignants ;
- renforcer/préserver l'autonomie professionnelle des enseignants ;
- accroître la confiance dans la profession enseignante ;
- multiplier les possibilités de recherche offertes aux enseignants et permettre l'élargissement des recherches dans tous les domaines se rapportant à la profession enseignante ;
- diffuser des récits positifs au sujet de la profession enseignante.⁶

Directions d'écoles

Il est essentiel de donner aux Etats membres des directives solides au moment de souligner l'importance que revêt l'amélioration des processus de recrutement des chefs d'établissement. Les procédures de recrutement doivent aller au-delà des traditionnelles interviews à caractère professionnel. Relever le niveau de qualité des chefs d'établissement et rendre la profession attrayante est vraiment essentiel. Pour cette raison, le CSEE souligne que les chefs d'établissement doivent recevoir diverses formes de soutien de la part des organisations professionnelles et aussi de la part de leurs propres supérieurs.⁷ Les possibilités de carrière des chefs d'établissement doivent être renforcées et il est essentiel de souligner l'importance d'une profession offrant souplesse et mobilité avec des possibilités de réorientation des carrières au plan horizontal comme au plan vertical.⁸ Le relèvement des salaires des enseignants peut attirer des candidats ayant un bagage solide en matière d'enseignement.

Le CSEE soutient l'idée qu'il y aurait lieu d'améliorer le recrutement des chefs d'établissement, et que ces derniers devraient être équipés de manière à se recentrer sur les tâches les plus effectives permettant d'améliorer l'apprentissage par les étudiants et d'assurer le développement du personnel scolaire. Il est important de disposer d'une définition plus circonstanciée du concept de « recentrage ». Par exemple, la direction d'école désireuse d'améliorer l'apprentissage par les étudiants doit être en mesure d'adapter le programme d'enseignement aux besoins locaux, de promouvoir le travail en équipe des enseignants et de s'engager dans le suivi, l'évaluation et le développement professionnel des enseignants.⁹ En conséquence, le CSEE souligne que les chefs d'établissement doivent être compétents, avoir une formation en matière pédagogique, financière et de gestion du personnel, avoir été formés au recrutement et à la gestion et avoir des compétences sur le plan de la direction pédagogique.¹⁰ Il est important de souligner qu'un élément essentiel est ici le fait de disposer d'une expérience de l'enseignement et d'avoir les qualifications propres à l'enseignant.

⁶ Voir la déclaration du CSEE sur les priorités d'un nouveau cadre stratégique pour la coopération en matière d'éducation et de formation au-delà de 2010, p. 4

⁷ Grâce à l'appui financier de la Commission européenne, le CSEE a œuvré à la mise en place d'un Comité de dialogue social sectoriel. Voir aussi OCDE, Améliorer la direction des établissements scolaires, Résumés exécutifs, p. 3, section 2.

⁸ OCDE, Améliorer la direction des établissements scolaires, p. 5

⁹ Améliorer la direction des établissements scolaires, OCDE, Résumés exécutifs p. 3, section 1; Redéfinir la direction des établissements scolaires

¹⁰ Voir la déclaration du CSEE en réponse à la consultation de la Commission européenne sur les écoles du XXI^e siècle, p. 12

En ce qui concerne la gestion des écoles, le CSEE met en évidence les trois aspects suivants :

- au moment de mettre l'accent sur l'autonomie, il est essentiel d'établir la distinction entre l'autonomie scolaire et l'autonomie des chefs d'établissement. Dans le cadre de la mise en avant de l'autonomie scolaire, il est important de se rappeler qu'il ne s'agit pas là d'un objectif en soi, mais que l'autonomie peut apporter un appui aux écoles dans l'exercice de leurs missions essentielles. Le degré d'autonomie en vigueur dans chaque pays dépend du contexte administratif et historique. Des messages d'ordre général concernant l'importance de l'autonomie scolaire peuvent s'avérer néfastes, car une mesure qui peut s'avérer efficace dans un pays pourrait ne pas être transférable à d'autres pays. Les processus de décentralisation s'avèrent souvent difficiles car les niveaux auxquels les pouvoirs sont délégués manquent d'expérience. Il est essentiel de souligner que l'autonomie scolaire ne doit pas déboucher sur la concurrence entre les écoles. Une qualité uniformément élevée doit être assurée pour toutes les écoles, dans le but d'atteindre cet objectif. La coopération entre les écoles est essentielle et la mise en concurrence pour l'obtention de distinctions, l'organisation de projets scientifiques, etc. ne devrait être utilisée que dans un esprit positif et en tant que facteur de motivation pour les écoles. L'évaluation des écoles doit garantir l'équilibre entre les systèmes d'évaluation interne et les systèmes d'évaluation externe. Le CSEE souligne que les évaluations doivent être considérées comme un outil de développement de l'école et non comme un mécanisme de contrôle. Il est essentiel que les chefs d'établissement, les enseignants et les élèves soient associés au processus d'évaluation sous l'angle de la définition des méthodes d'évaluations internes et d'évaluations externes ;
- il est important que les chefs d'établissement délèguent leurs fonctions de direction afin de pouvoir consacrer davantage de temps aux tâches qui se rapportent à la direction sur le plan de l'éducation, et pas seulement d'améliorer l'efficacité dans une perspective purement économique. Cependant, les responsabilités incombant aux chefs d'établissement sont souvent mal définies. Pour cette raison, il est vital d'élargir le concept de « direction d'écoles » et d'adapter en conséquence la politique et les conditions de travail.¹¹ Lorsque des pouvoirs sont délégués, il est nécessaire de souligner l'existence de l'expertise requise au niveau local.¹² Il est crucial de mettre l'accent sur la participation d'autres acteurs tels que les enseignants et les conseils des écoles dans le processus de prise de décisions.
- Le CSEE souligne que la gestion des écoles doit se faire de préférence par le biais d'organes démocratiques, avec la participation des enseignants et des représentants des élèves et des parents. Ainsi, le CSEE accueille favorablement l'accent mis dans la Communication sur une approche holistique associant pleinement enseignants, apprenants et autres acteurs au processus de développement d'un programme de cours fondé sur les compétences. Il est essentiel que tous les acteurs concernés soient associés au processus de développement de la politique dans l'éducation. Le succès de toute réforme dépend de la compréhension et du soutien des enseignants et de leurs représentants syndicaux, car ce sont eux les acteurs essentiels de la mise en application. Afin de réduire la charge de travail pesant sur les enseignants, il est important que les enseignants et leurs représentants s'engagent dans la

¹¹ OCDE, ECD, Améliorer la direction des établissements scolaires, Résumés exécutifs, p. 3

¹² Ancienne déclaration, p. 13. Voir aussi OCDE, Améliorer la direction des établissements scolaires, Résumés exécutifs, p. 3.

planification, la préparation et la collaboration propres au développement de programmes de cours nécessitant le recours à des méthodologies d'apprentissage actif.

L'éducation de qualité, une responsabilité publique

Le CSEE réaffirme que l'éducation de qualité pour tous est une responsabilité publique devant garantir que tous les élèves reçoivent une éducation de qualité, la responsabilité publique devant être reconnue sur ce point. L'éducation est un droit humain fondamental, et c'est le secteur public qui doit la financer et la réglementer. Il est essentiel que toutes les écoles d'un pays soient uniformément de haute qualité. Un système scolaire global au niveau de l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire un système faisant progresser tous les élèves et tous les étudiants, depuis l'éducation de la petite enfance, sans aucune ségrégation, est vital dans une perspective éducative aussi bien que dans une perspective démocratique. Il s'agit là des premières conditions préalables garantissant que tous les étudiants reçoivent les compétences clés.

En conclusion, le CSEE souligne que les gouvernements doivent absolument, sans retard, prendre de nouvelles mesures afin que les principes généraux soient concrétisés dans tous les Etats membres. En soutenant et en développant l'expertise et le professionnalisme des enseignants, les Etats membres joueront un rôle actif garantissant que tous les élèves et tous les étudiants améliorent leur expérience d'apprentissage et atteignent des niveaux élevés, en termes de contenus des programmes.

Le CSEE est vivement désireux de poursuivre sa coopération avec la Commission et les Etats membres sur les activités menées dans le contexte du programme de travail Education et formation 2010.